



PIECES A FOURNIR POUR LE REJET DE LA NATIONALITE TOGOLAISE

1. Une lettre adressée au Garde des Sceaux, Ministre de la Justice demandant le rejet de la nationalité togolaise (comportant l'adresse et le numéro de téléphone du demandeur)
2. Copie légalisée du certificat de naissance (légalisation à l'ambassade : 30€)
3. Copie légalisée du certificat de nationalité togolaise (légalisation à l'ambassade : 30€)
4. Copie du passeport togolais (les trois premières pages)
5. La traduction en français, par un traducteur agréé, de la garantie de naturalisation
6. L'original de la garantie de naturalisation
7. Une enveloppe timbrée recommandée à l'adresse du demandeur

1-Le dossier peut être déposé à l'Ambassade du Togo à Berlin avec le paiement d'une somme de 65 euros (comprenant les frais de traitement et d'acheminement du dossier).

2- Le demandeur peut également s'adresser directement au Ministère de la Justice à Lomé.

N.B. : Le dépôt se fait à l'Ambassade les lundis, mercredis et vendredis entre 10 heures et 15 heures, soit par le demandeur, soit par une tierce personne non membre du personnel de l'Ambassade ou par voie postale.

Contact au Cabinet du Ministère de la Justice :

Madame ABALO Tchilalo épouse KOTOKO
Assistante du Ministre de la Justice
Boulevard de la Nouvelle Présidence de la République
BP: 121 Lomé / Tel: (00228)22504878 / Mobile: (00228) 90189952 /97 42 13 37
E- mail: abalotherese2@gmail.com